

WITH DEVELOPMENT SAS / MR MATIN
Traiteur / Livraison
2024

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») de la société MR MATIN (ci-après « MR MATIN ou le PRESTATAIRE ») régissent l'ensemble des contrats de prestations de traiteurs conclues entre le PRESTATAIRE et le Client agissant en qualité de professionnel.

Les CGV sont composées du présent document qui définit :

- les conditions de vente et de livraison des Prestations ;
- les conditions de règlement des prestations.

Il est précisé que le client agit en qualité de professionnel, le terme « Client » ne peut viser en aucun cas un consommateur au sens des dispositions prévues par l'article liminaire du Code de la consommation.

A ce titre, les dispositions du Code de la consommation sont inapplicables aux CGV.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE ET CONDITIONS DE LA COMMUNICATION DES CGV

1.1 Identification du PRESTATAIRE

La Société WITH DEVELOPMENT, société par actions simplifiée, au capital de 2.000 €, dont le siège social est 48 rue Gassendi à PARIS (75014), immatriculée au RCS de Paris sous le n° 803 172 055,

Représentée par Monsieur WISSEM BELYASMINE agissant en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes.

La société MR MATIN est spécialisée dans la livraison de prestation traiteur (petit-déjeuner ; déjeuner, cocktail) à l'attention des professionnels et des particuliers.

1.2 Opposabilité et conditions de la communication des CGV

Aux fins d'opposabilité, les CGV du PRESTATAIRE sont communiquées à tous les Clients au verso des devis adressés par MR MATIN.

Avant toute acceptation de la prestation, le Client s'engage à prendre connaissance des CGV annexées au verso des devis afin qu'elles lui soient pleinement opposables.

Les CGV sont également disponibles sur le site internet de la société MR-MATIN :

<https://www.mr-matin.fr/>

Le Client sera toujours présumé avoir pris connaissance des CGV préalablement à l'acceptation de chaque devis ou lors de chaque réservation sur le site internet.

ARTICLE 2 : COMMANDES

2.1 Procédure de réservation des Prestations

La réservation d'une prestation s'effectue selon les deux procédés suivants :

1. Le Client disposera de la faculté de réserver une prestation directement sur le site internet de MR MATIN :

<https://www.mr-matin.fr/>

Sur le site internet, le client sera en mesure de sélectionner :

- les quantités souhaitées pour chaque formules et/ou assortiments de produits proposés par MR MATIN sur son site internet ;
- le lieu de livraison souhaité. MR MATIN se réserve le droit de refuser toute réservation incluant une livraison à l'extérieur de la région Ile de France ; - la date de livraison souhaitée, dans le respect des délais prévus à l'article 2.2 des CGV.

Dès les renseignements susmentionnés précisés, le Client constatera la validation de sa commande directement sur le site internet de MR MATIN.

En cas de rupture de l'un des produits commandés par le Client, MR MATIN informera ce dernier, dans les plus brefs délais, des produits non disponibles à la livraison et s'engage à proposer au Client un produit de substitution.

2. Le Client disposera également de la faculté de réserver une prestation directement par courriel à l'adresse suivante :

commande@mr-matin.fr

Le Client intégrera dans son courriel de réservation les indications suivantes :

- les quantités souhaitées pour chaque formules et/ou assortiments de produits proposés par MR MATIN ;
- le lieu de livraison souhaité. MR MATIN se réserve le droit de refuser toute réservation incluant une livraison à l'extérieur de la région Ile de France ; - la date de livraison souhaitée, dans le respect des délais prévus à l'article 2.2 des CGV.

MR MATIN propose ses prestations de livraison au Client du Lundi au Vendredi. Toute prestation sollicitée le samedi et le dimanche peut faire l'objet d'une acceptation à titre dérogatoire par MR MATIN.

2.2 - Conditions de validation des réservations

2.2.1 - Confirmation de la réservation

Chaque réservation de prestations opérée, par voie de courriel ou téléphone, fera l'objet d'un devis formalisé dans un courriel de la société MR MATIN directement adressé au Client.

La confirmation définitive de la prestation interviendra par l'acceptation du Client formalisée dans un courriel adressé à MR MATIN.

En cas de réservation opérée directement sur le site internet de MR MATIN, le Client constatera la validation de sa commande directement sur le site internet de MR MATIN.

Sur demande du client, MR MATIN pourra, en cas de réservation opérée directement sur le site internet, adresser un courriel de confirmation de la réservation.

2.2.2 - Délai de réservation

Indépendamment du mode de réservation prévu à l'article 2.1 des CGV, chaque ordre de commande devra être transmis à MR MATIN à J-1 de la prestation avant 18 heures (hors week-ends et jours fériés).

En cas de réservation pour une prestation excédant 1.000,00 euros hors-taxes et hors frais de livraison, l'ordre de commande devra être transmis à MR MATIN à J-2 de la prestation avant 18 heures (hors week-ends et jours fériés).

En cas de réservation pour une prestation excédant 3.000,00 euros hors-taxes et hors frais de livraison, l'ordre de commande devra être transmis à MR MATIN à J-4 de la prestation avant 18 heures (hors week-ends et jours fériés).

En cas de réservation pour une prestation spécifique et hors carte, l'ordre de commande devra être transmis à MR MATIN à J-7 de la prestation avant 18 heures (hors week-ends et jours fériés).

En cas de non-respect des délais susmentionnés, MR MATIN se réserve le droit de ne pas accepter l'ordre de commande malgré la validation sur le site internet.

Dans l'hypothèse où MR MATIN ne peut valider un ordre de commande hors-délai, cette dernière adressera un courriel de refus sous 3 heures à compter de la réservation.

2.2.3 - Montant minimum de la réservation

Le montant minimum net facturé d'une commande est de 60,00 € hors-taxes et hors frais de livraison. MR MATIN se réserve le droit de ne pas accepter toute réservation inférieure au montant minimum prévu audit article.

2.3 - Conclusion de la prestation

La prestation sera considérée comme conclue dès l'acceptation du devis par le Client.

En cas de réservation sur le site internet de MR MATIN, la prestation sera considérée comme conclue dès l'affichage d'un message d'acceptation après validation du panier par le Client.

2.4 -) Conditions d'annulation ou modifications

En cas de réservation pour une prestation inférieure à 3000,00 euros hors-taxes et hors frais de livraison, le Client dispose d'une faculté d'annulation jusqu'à J-2 de la prestation avant 18 heures (hors week-ends et jours fériés).

En cas de réservation pour une prestation excédant 3000,00 euros hors-taxes et hors frais de livraison, le Client dispose d'une faculté d'annulation jusqu'à J-4 de la prestation avant 18 heures (hors week-ends et jours fériés).

En cas de réservation pour une prestation spécifique, hors carte ou avec location de matériel, le Client dispose d'une faculté d'annulation jusqu'à J-7 de la prestation avant 18 heures (hors week-ends et jours fériés).

Le Client devra adresser son ordre d'annulation par voie de courriel à l'adresse suivante :

commande@mr-matin.fr

En cas de non-respect des délais d'annulation susmentionnés, MR MATIN se réserve le droit de ne pas accepter l'annulation et de facturer la prestation réservée.

ARTICLE 3 : TARIF

3.1 Les tarifs des formules et assortiments disponibles à la livraison

Les tarifs des formules et assortiments disponibles à la livraison sont répertoriés sur le site internet de MR MATIN.

Les tarifs des formules et assortiments sur le site internet doivent s'entendre hors TVA et hors frais de livraison.

MR MATIN peut toutefois moduler ses tarifs par devis adressé au Client.

Les tarifs des prestations incluant des formules et assortiments non-prévus sur le site internet de MR MATIN seront portés à la connaissance du Client exclusivement par devis.

3.2 Les devis et factures sont établies sur la base du tarif en vigueur au jour de l'ordre de commande transmis par le CLIENT à MR MATIN.

ARTICLE 4 - LIVRAISON

4.1 Déchargement, moment de la livraison et du transfert des risques

Le choix du transporteur et l'organisation du transport incombent à MR MATIN.

En cas de livraison à une adresse différente de celle renseignée lors de la réservation, MR MATIN se réserve le droit de ne pas livrer la prestation ou de facturer un deuxième forfait de livraison. En pareille première hypothèse, la Prestation sera facturée au Client.

En cas de livraison à un étage non desservi par les ascenseurs, le Client devra expressément l'indiquer sur l'ordre de réservation. A défaut, MR MATIN se réserve le droit de livrer la prestation au rez-de-chaussée.

En présence d'une prestation incluant un prêt de matériel, le Client devra s'assurer que l'ascenseur puisse transporter et contenir le matériel commandé.

Sur demande du Client, MR MATIN peut laisser à sa charge le choix et l'organisation du

transport.

Le transfert des risques des Produits intervient au moment de la livraison, qui doit s'entendre comme le lieu du déchargement à l'adresse et à l'étage indiqués par le Client lors de la réservation.

Le fait que le Client ne mentionne pas l'étage lors de la livraison emporte que le transfert des risques intervient au moment du déchargement devant les locaux du Client. Dans un tel cas, MR MATIN ne pourra pas être tenue du remboursement d'une commande dégradée postérieurement au transfert des risques.

Dans l'hypothèse où, le Client se charge du choix du transporteur et de l'organisation du transport, le transfert des risques intervient au moment et au lieu du chargement situé :

3 Rue Jules Genovesi
93200 Saint-Denis

4.2 Réception des Produits

Lors de la livraison, il appartient au Client de vérifier le bon état et la conformité des Produits livrés par rapport à la commande acceptée.

A l'issue des constatations relatives à la conformité de la commande, MR MATIN soumettra un bon de livraison au Client qui déclarera conforme la prestation livrée.

En cas de produits manquants ou de produits endommagés, le Client doit en référer à MR MATIN, par téléphone ou par courriel, sous 8 heures à compter de la livraison.

A défaut de respecter la procédure décrite ci-dessus, aucune somme de quelque nature que ce soit ne pourra être déduite, compensée ou facturée à MR MATIN pour un défaut de conformité des Produits livrés par rapport à la commande acceptée par les Parties.

De surcroît, le Client ne pourra refuser de procéder au règlement de la facture de la prestation si aucune réserve n'a été émise dans un délai de 8 heures à compter de la livraison et ce quand bien même si le bon de livraison était manquant au moment de la livraison.

De même, le Client ne peut refuser de réceptionner des Produits correspondant à une réservation acceptée par MR MATIN conformément aux dispositions de l'article 2.2 et traitée conformément aux dispositions des CGV.

4.3 Temps d'attente du transporteur chez le Client

Le temps d'attente de la prise en charge de la livraison devant le lieu indiqué par le client sur l'ordre de réservation ne pourra excéder 10 minutes.

En cas de retard du Client dans la prise en charge de la livraison, MR MATIN se réserve le droit d'indiquer au transporteur de procéder à la livraison du Client suivant.

En pareille hypothèse, le Client retardataire se verra délivrer sa prestation à la fin de la tournée du transporteur.

4.4 Retard

En cas d'événement de force majeure entendu au sens de l'article 12 des présentes, MR MATIN ne pourra être tenue d'aucune responsabilité dans un retard de livraison et aucune pénalité ou aucune somme de quelque nature que ce soit ne pourra être appliquée, déduite ou facturée.

En cas de retard de livraison inférieur à 30 minutes, aucune pénalité ou aucune somme de quelque nature que ce soit ne pourra être appliquée, déduite ou facturée à MR MATIN.

ARTICLE 5 – RECUPERATION

Dans le cadre des prestations proposées, MR MATIN est susceptible de prêter du matériel au Client.

MR MATIN s'engage à venir récupérer le matériel prêté sur le lieu de la prestation dans un délai de 72 heures ouvrées à compter de la livraison.

Le Client est tenu de veiller à la garde et à la conservation du matériel prêté par MR MATIN jusqu'à récupération par MR MATIN.

Dans le cas où le matériel serait perdu, volé ou dégradé, MR MATIN se réserve le droit de facturer au Client le dit matériel au prix d'achat.

En cas de 3 passages infructueux, MR MATIN se réserve le droit de facturer au Client le dit matériel au prix d'achat.

Le Client dispose de la faculté de donner des consignes de récupération particulière à l'adresse de courriel suivante :

recuperations@mr-matin.fr

ARTICLE 6 – FACTURATION ET CONDITIONS DE REGLEMENT

6.1 Modalité d'émission des factures

Les factures des prestations réservées par courriel et qui ont fait l'objet d'un devis sont émises au plus tard 30 jours calendaires après la prestation.

Dans le cadre des prestations réservées sur le site internet de MR MATIN, les factures sont émises au moment de la réservation.

Une facture est émise pour chaque prestation et transmise au Client par courriel excepté dans le cas d'une réservation sur le site internet de MR MATIN.

MR MATIN s'engage à émettre des factures en tout point conformes avec la réglementation applicable et notamment les dispositions de l'article L. 441-9 du Code de commerce.

6.2 Délai de paiement

Sauf dérogation et accords écrits, les factures émises par MR MATIN sont payables à réception, à compter de leur émission, par virement bancaire, carte bancaire, chèque.

Aucun escompte n'est dû pour paiement anticipé.

6.3 Retards ou défauts de paiement

Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, le paiement d'intérêts de retard à un taux égal au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, décomptés du jour de l'échéance jusqu'au jour du complet paiement du prix ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, MR MATIN se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

6.4 Litige prix

Tout désaccord du Client relatif au montant d'une facture doit faire l'objet d'une réclamation détaillée adressée par courriel, dans un délai maximum de 15 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture à l'adresse de contact suivant :

contact@mr-matin.fr

Cette réclamation devra identifier les raisons du désaccord afin de permettre à MR MATIN son traitement dans les meilleurs délais.

A défaut de respecter la procédure et délais décrits ci-dessus, la réclamation du Client ne pourra pas être traitée par MR MATIN.

ARTICLE 7 – INDÉPENDANCE

Aucune des Parties ne pourra se réclamer des dispositions des CGV pour revendiquer, en aucune manière, la qualité d'agent, de représentant ou de préposé de l'autre Partie, ni engager l'autre Partie à l'égard des tiers au-delà des prestations explicitement prévues par les dispositions du Contrat.

ARTICLE 8 - DROIT DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET/OU INTELLECTUELLE

8.1 La marque MR MATIN est déposée auprès de l'INPI et est la propriété exclusive de la société WITH DEVELOPMENT SAS.

8.2 Tous les composants du site internet MR MATIN, indépendamment de leur format, sont la propriété exclusive de la société WITH DEVELOPMENT SAS.

En conséquence, la reproduction, l'imitation ou l'utilisation totale ou partielle de l'un des composants de la marque et/ou du site, sans l'autorisation expresse et préalable de WITH DEVELOPMENT SAS pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, est interdite.

8.3 Sauf accord dérogatoire préalable de MR MATIN, le Client s'engage à présenter et vendre les Produits exclusivement sous la marque du Prestataire et dans le conditionnement d'origine dans lequel elle les aura acquis auprès de MR MATIN. Le Client s'interdit d'enlever la marque des Produits, d'altérer ou de faire des changements sur les Produits, leur étiquetage ou leur conditionnement.

8.4 Dans le cadre de la vente de ses Produits au Client, MR MATIN concède à ce dernier une autorisation d'utiliser les noms, marques, logos, visuels ou tout autre signe distinctif (ci-après ensemble les « Signes Distinctifs ») lui appartenant.

Le Client s'engage à cet égard à utiliser les Signes Distinctifs dans le strict respect de l'image de marque de MR MATIN et à respecter, le cas échéant, toute instruction que MR MATIN lui communiquera.

Nonobstant ce qui précède, aucun droit de propriété intellectuelle n'est conféré au Client sur ces Signes Distinctifs qui demeurent la propriété entière et exclusive de MR MATIN. Le Client s'engage à ne pas acquérir ou tenter d'acquérir ces droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la collecte et du traitement des données personnelles des membres des effectifs des Parties, MR MATIN et le Client s'engagent à informer les membres de leur Personnel du traitement et de l'éventuel transfert de leurs données par l'autre partie et à leur communiquer les informations indiquées au présent article.

Le responsable de traitement est, concernant la collecte et le traitement des données du Personnel du Client : la société MR MATIN France, ayant son siège social 48, rue Gassendi, 75014 Paris.

Le traitement et la collecte des données est mis en œuvre exclusivement dans le cadre de l'exécution et de la gestion de la convention sans que ceci porte atteinte aux droits et libertés du Personnel des deux Parties.

Les données concernées par ce traitement porteront exclusivement sur les noms, coordonnées et position du personnel des Parties à la Convention.

La durée de conservation des données personnelles, objet de la collecte et du traitement, ne pourra excéder la durée d'exécution de la Convention et feront ensuite l'objet d'un archivage pour une durée de 6 ans à compter de son expiration.

L'accès aux données personnelles des deux Parties sera réservé au personnel habilité de MR MATIN et du Client.

Les membres du Personnel du Client et de MR MATIN disposent du droit d'accéder à leurs Données Personnelles traitées par l'une ou l'autre Partie, de les faire corriger, d'en demander l'effacement et de refuser leur traitement pour des motifs tenant à leur situation personnelle, ou d'en demander la limitation.

Les membres du Personnel du Client disposent également du droit de définir des directives sur le traitement de leurs données après la mort.

Ils peuvent exercer ces droits en adressant leur demande à l'adresse suivante : contact@mrmatin.fr

Les membres du Personnel de MR MATIN disposent des mêmes droits vis-à-vis du Client. Le Client s'engage à communiquer à MR MATIN les coordonnées de la personne auprès de laquelle le Personnel de MR MATIN peut exercer ces droits.

Les membres du Personnel tant du Client que de MR MATIN ont également le droit de

déposer une réclamation relative à l'utilisation de leurs données personnelles auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 10 – GARANTIE, CONFORMITE, QUALITE

10.1 MR MATIN garantit le Client que les produits intégrés dans la prestation sont en tout point conformes à la réglementation applicable.

En présence d'un produit mentionnant une date limite de consommation non-conforme, MR MATIN s'engage à récupérer sur les lieux de la livraison le dit produit et à le substituer ou le rembourser au choix du Client.

La garantie de MR MATIN se limite toutefois à une utilisation normale des produits intégrés dans la prestation dans les conditions correspondant à leurs caractéristiques, à savoir :

- l'utilisation normale des produits intégrés dans la prestation livrée se définit exclusivement par une consommation du Client sous une heure à compter de la livraison et dans des conditions propres au respect de la chaîne frigorifique ;
- la consommation d'un produit renversé par le Client ou le transporteur ne peut être considérée comme une utilisation normale du produit.

10.2 Le Client s'engage à porter à la connaissance de MR MATIN, dans les plus brefs délais, toute réclamation de l'un de ses effectifs à l'encontre de la prestation livrée.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

La responsabilité de MR MATIN ne saurait être engagée en cas de manquement de sa part à l'une quelconque de ses obligations liées du fait d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 12 ci-après.

La responsabilité de MR MATIN ne saurait, en outre, être engagée en cas de non-respect de l'utilisation normale des produits livrés telle que défini à l'article 10 des présentes.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

Les évènements hors du contrôle de MR MATIN, tels que l'arrêt forcé de tout ou partie des équipements et moyens de production, la grève partielle ou totale, y compris la grève survenant chez MR MATIN ou ses fournisseurs, le lock-out, l'état de guerre, l'incendie, l'arrêt ou la pénurie des moyens de transport (notamment au cours du mois de mai ou pendant la période estivale), les difficultés d'approvisionnement, et, plus généralement, tous les évènements qualifiés de « Force Majeure » par la jurisprudence des Tribunaux français, dégagent MR MATIN de toute responsabilité pour tout dommage ou préjudice pouvant résulter d'une inexécution par MR MATIN de l'une ou l'autre des obligations lui incombant aux termes de la Convention ou des CGV.

Dans une telle hypothèse, MR MATIN informera le Client de l'existence d'un cas de Force Majeure dans les meilleurs délais. Elle sera libérée de ses obligations pour toute partie des commandes du Client qui ne seraient pas encore exécutées à la date de la survenance du cas de Force Majeure, sans qu'il puisse lui être demandé le versement d'indemnités, de dommages et intérêts ou de frais en rapport avec cette situation et avec la non-exécution,

totale ou partielle, d'une ou plusieurs commande(s).

ARTICLE 13 - RENONCIATION

Le fait pour MR MATIN de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une disposition quelconque des CGV ou de la Convention ne peut être considéré comme valant renonciation à pouvoir invoquer le bénéfice de cette disposition.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige portant sur l'interprétation, l'exécution des différentes stipulations du Contrat, les Parties conviennent de résoudre leur différend à l'amiable.

La tentative de résolution amiable du litige implique les Parties conviennent de se rencontrer au siège de l'une des deux entités afin de régler le différend par le biais de la négociation et à ce titre tous les renseignements échangés au cours des négociations devront être considérés comme des renseignements à caractère confidentiel par les Parties et leurs représentants, à moins que la loi ne le prévoie autrement.

A défaut de solution amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification du différend, la Partie la plus diligente pourra porter le litige devant le Tribunal de Commerce de Paris.